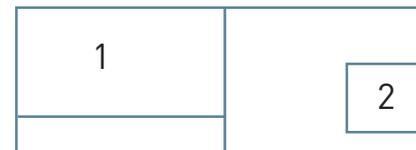
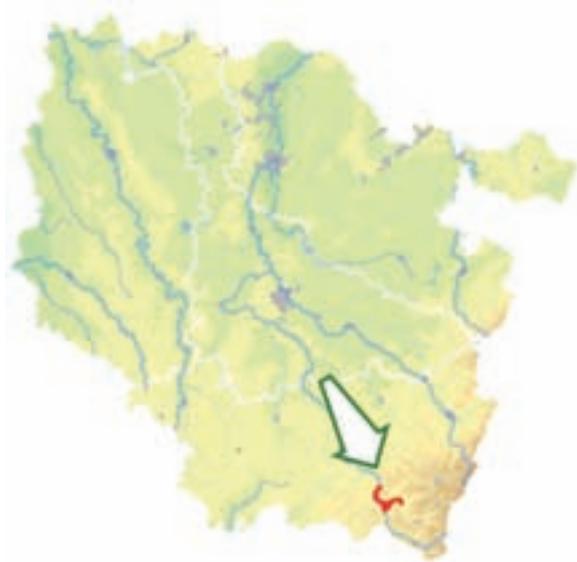




1 Vallée de la Moselotte à la confluence avec la Moselle © FRANÇOIS SCHWAAB  
2 La Moselotte avec ses herbiers © FRANÇOIS SCHWAAB





# Confluence Moselle-Moselotte



**Superficie** : 1 128 ha  
**Département** : Vosges  
**Maître d'ouvrage** : État  
**Opérateur** : CSL et CA 88

## Un carrefour entre l'Homme et la nature

Le site « Confluence Moselle – Moselotte » est installé dans le département des Vosges à la jonction entre les vallées de ces deux rivières. La topologie du site est directement héritée de l'action des glaciers au quaternaire : de nombreux verrous glaciaires y sont bien visibles ; cependant, la forme en auge de chaque vallée est atténuée par un important remblaiement alluvial\*.

Le site est constitué d'une vaste zone prairiale\* en partie inondable, où l'activité agricole est fortement représentée. Véritable complexe écologique alluvial\* construit par les glaciers puis façonné par les deux rivières, on y observe une nature diversifiée et remarquable. Les cours d'eau sont colonisés par des herbiers\* à Renoncule peltée et Callitriches (*Habitat 3260-3*), alors que les bras morts abritent une végétation amphiphile d'eau stagnante mésotrophe\* (*Habitat 3130*), comportant deux espèces végétales rarissimes en Lorraine, le Flûteau nageant et la Pilulaire à globules, toutes deux protégées au niveau national. En bordure de ces rivières se développent des forêts alluviales\* à Aulnes et Frênes (*Habitat prioritaire 91E0*), alors que le lit majeur est principalement occupé par des prairies alluviales\* mésotrophes\*, dans leur variante submontagnarde à Scorzonère humble, Alchémille vulgaire et Sanguisorbe officinale (*Habitat 6510-5*). L'abandon de la gestion de ces prairies conduit à des mégaphorbiaies\* - prairies à hautes herbes issues de la déprise agricole (*Habitat 6430*). Tous ces habitats constituent autant de milieux naturels dans lesquels six espèces végétales et animales inscrites à l'annexe II de la directive « Habitats-Faune-Flore » ont trouvé refuge : le Flûteau nageant, petite plante aquatique, la Lamproie de Planer, le Chabot commun, le Triton crêté, le Castor d'Europe, et l'espèce phare du site, l'Azuré des paluds, papillon dont le cycle de vie est dépendant de la Sanguisorbe officinale et d'une espèce de fourmi.

## Le site Natura 2000 et sa gestion conservatoire

Le site « Confluence Moselle – Moselotte » est placé au carrefour de plusieurs vallées et en contrebas des Hautes-Vosges. Permettant la mise en place d'exploitations agricoles, il a été propice à l'installation de l'Homme. De plus, la proximité avec la zone urbaine de Remiremont en fait un site où la densité de population est parmi les plus importantes du département des Vosges, d'où une forte pression foncière et une fréquentation humaine élevée. De nombreuses menaces pèsent sur ce site et il est donc urgent de mettre en place l'ensemble des moyens nécessaires pour y parer.

Les prairies alluviales\* sont des milieux fragiles et la population d'Azuré des paluds est en forte régression sur l'ensemble de la Lorraine. Un enjeu majeur de préservation de la biodiversité sur ce site est le maintien de ce papillon dans un statut de conservation favorable.

Deux axes pour instaurer une protection sont à privilégier : le maintien d'une agriculture traditionnelle écologiquement responsable et l'endiguement d'une pression foncière et anthropique\* galopante. Toutefois, le caractère inondable de la zone tempère ces menaces, car les débordements des rivières y sont fréquents.

Bien qu'aucun document d'objectifs n'ait encore été rédigé, le Conservatoire des Sites Lorrains (CSL), le Conseil Général des Vosges et la chambre d'agriculture des Vosges ont déjà contribué à la préservation de ces milieux. Le Conseil Général et le CSL ont rédigé un plan de gestion dans le cadre de la politique des espaces naturels sensibles. De plus, une action de sensibilisation des agriculteurs à l'écologie de l'Azuré des paluds a été réalisée en 2002 : enquête agricole, information personnalisée d'une quinzaine de personnes, localisation des prairies à enjeu stratégique pour la conservation du papillon, établissement d'un cahier des charges de gestion écologique et réunion de restitution auprès de tous les agriculteurs du site. Toutes ces études seront intégrées dans le futur document d'objectifs actuellement en cours de rédaction par le CSL et la chambre d'agriculture des Vosges afin de proposer aux agriculteurs une contractualisation sous forme de Mesures Agro-Environnementales\* Territorialisées.

## Habitats représentés dans ce site

3130	3260	6430	6510
91E0			

## Espèces représentées dans ce site

1061	1096	1163	1166
1337	1831		

